

I. DEVOIRS DES SECRÉTAIRES

191.—Avis de chaque élection.....	123
192.—Par le secrétaire de Québec et par celui de Montréal	123
193.—Avis de chaque session.....	123
194.—Liste des aspirants à la pratique.....	123
195.—Rapport des élections.....	123
196.—Exécution des travaux après session.....	124
197.—Matières référées aux commissions.....	124
198.—Transmission des délibérations.....	124
199.—Registres des clercs.....	124
200.—“ des notaires suspendus ou destitués....	124
201.—Garde des archives.....	125
202.—Transmet au trésorier état de la recette et de la dépense.....	125
203.—Elections de domiciles mentionnées sur tableau....	125
204.—Avis d'élections de domiciles aux protonotaires...	125

2. DEVOIRS DU TRÉSORIER

205.—Tenue des livres et devoirs divers.....	126
--	-----

SECTION III

PRINES DISCIPLINAIRES

206.—Actes dérogatoires à l'honneur de la profession....	127
207.—Qui est considéré comme ayant travaillé à vil prix.	127

SECTION IV

TARIFS

208.—Obligation de soumettre différend pour conciliation	136
209.—Tarif des honoraires des notaires.....	136
210.—“ des secrétaires.....	136
211.—“ des frais pour faire déposer un greffe.....	137
212.—“ de suspension pour défaut de paie- ment de contribution.....	138
213.—Tarif des frais de suspension pour refus d'inspec- tion de greffe.....	138
214.—Tarif des frais de destitution et de suspension....	139